Solidarité internationale :
privilégier la coopération
autour des enjeux climatiques et planétaires

Plutôt que de se replier sur notre pré-carré régional, il est primordial pour nous écologistes d'ouvrir les territoires sur le monde.

L'environnement international s'est fortement dégradé depuis 2010 : de nombreuses crises politiques, économiques, environnementales et sociales ainsi que des révolutions se sont succédées. Elles ont fragilisé la géopolitique mondiale. Le nombre d'habitants, l'urbanisation ne cessent d'augmenter. Les récents attentats du 13 novembre à Paris rappellent ces enjeux de manière violente. **Si nous ne répondons pas aux enjeux du climat et des limites planétaires, les théâtres de guerre et de crises, vont se multiplier.** Tout comme si nous n'agissons pas sur les questions d'égalité et de lutte contre la pauvreté. Le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté restent inacceptables. Plus que jamais, les questions d'accès à l'eau et de sécurité alimentaire restent des enjeux majeurs. Les gouvernances urbaines et la sauvegarde des biens publics mondiaux seront des priorités. Nous allons devoir trouver des solutions innovantes pour répondre à ces problématiques de grande envergure.

La coopération internationale fait partie des compétences que nous devons mobiliser dans ces périodes troublées pour construire des passerelles entre les sociétés civiles, au Nord comme au Sud mais aussi au sein de l'Europe.

C'est pourquoi, les écologistes veulent faire de la coopération décentralisée un axe fort de leur programme. Nous nous devons de contribuer à la solidarité internationale et à l'effort collectif pour que chacun puisse vivre dignement. La coopération avec les pays les moins avancés est une priorité comme le Laos, Guatemala, Haïti … ainsi que le continent africain qui cumule de nombreuses difficultés.

Notre politique régionale de coopération décentralisée soutiendra les projets locaux de nos partenaires, et s'inscrira dans la lutte contre le changement climatique (première cause de migration), la perte de la biodiversité et l'accroissement des inégalités.

Les principes fondamentaux

- Agir prioritairement autour des enjeux planétaires et climatiques
- Réciprocité dans les échanges avec la volonté de tendre vers un partenariat équilibré et efficient, écoute des besoins des partenaires
- Une approche globale sous l'angle économique, social, culturel, environnemental et démocratique mais qui prend aussi en compte l'impact des projets

- Une obligation d'actions pour plus de solidarité, de justice sociale et environnementale. Nous nous sentons responsables du monde dans lequel nous vivons. Notre démarche se veut tourner vers la solidarité et la justice.

Mesures immédiates

1 - Redéfinir les zones prioritaires de coopération : donner une cohérence d'ensemble. Privilégier les pays les moins développés et notamment le continent africain. Les résultats de cette évaluation seront l'occasion de revoir nos objectifs d'interventions : pourquoi cette zone ? Quels sont nos objectifs pour cette zone ?... qui donnera lieu à une convention.

2 - Réorienter après un travail d'élaboration partenarial, **le cadre d'intervention de la coopération décentralisée** en priorisant la solidarité internationale et la lutte contre le dérèglement climatiques et les enjeux planétaires

3 -Inscrire dans les critères d'éligibilité des projets **l'impact environnemental et climatique des projets**

4 - Doublement du budget consacré à la coopération pour amplifier en particulier les actions relatives à la lutte contre le dérèglement climatique.

5 - Avec le réseau régional Centraider, mieux identifier les associations qui agissent dans le champ de la solidarité internationale et mettre en place des réseaux territoriaux facilitant l'implication et l'accompagnement des projets. Créer des outils pour faciliter l'implication des acteurs associatifs et des collectivités : charte, mallette pédagogique, plan de formation personnalisé…

6 - Mieux définir les règles relatives à l'aide d'urgence. Ces aides doivent être maintenues car cela permet d'avoir une certaine réactivité face aux situations de crises. Coordonner les interventions, mieux définir l'urgence et les associations habilitées à intervenir…

7 - Faire évoluer les missions du réseau Centraider. dans l'encadrement des nouvelles associations, dans la sensibilisation/création d'un projet pédagogique auprès des lycées, la mise en place et animation de réseaux territoriaux d'acteurs pour un accompagnement de proximité. Impliquer Centraider dans la gouvernance des projets de coopération de la région (zones prioritaires) pour une connaissance plus approfondies des partenaires et conditions d'actions. Promotion des congés de solidarités auprès des associations et collectivités. Implication dans l'évaluation transversale des projets financés par la région.

8 - Soutenir l'émergence de projets de coopération impliquant des jeunes. Dans les lycées, les CFA, les collectivités ainsi que soutenir le développement des volontariats à l'international.

9 - Revisiter le contenu et la forme des rencontres régionales de la coopération ainsi que développer les actions de sensibilisation grand public. Faire des rencontres un temps de bilan et de prospective collective ainsi qu'une réelle manifestation de sensibilisation au-delà des publics habituels. Envisager des actions dans l'espace public, des campagne média…Proposer des formes d'engagement actualisées.

10 - Lancer un appel à projets « les jeunes s'engagent dans la solidarité internationale », pour contribuer à l'enjeu de renouvellement des associations de solidarité international. Développer un réseau de jeunes volontaires pour promouvoir la SI.

Coopération européenne et jumelages

La région accompagne les collectivités et les associations dans le développement de projets de jumelages et dans des projets de coopération entre pays du continent européen. Elle encourage notamment des « Parcours d'Europe » permettant aux jeunes de vivre des expériences en Europe, expériences contribuant à leurs apprentissage de connaissances tout comme à leur savoir être.

11 - Elargir le dispositif Parcours d'Europe, en encourageant plus particulièrement les projets d'échanges réciproques entre établissements scolaires et CFA, au-delà des visites d'étude. Bonifier les aides pour les projets d'appariement s'inscrivant dans le temps. En intégrant un dispositif de soutien à la mobilité européenne des jeunes, au-delà des échanges scolaires : service volontaire européen, chantiers internationaux de jeunes bénévoles…Travailler avec les missions locales pour faciliter l'accès des jeunes (décrocheurs, situation de transition professionnelle…) à ces expériences.

12 - Accompagner les collectivités engagées dans la modernisation de leurs jumelages : nouveaux publics, nouveaux thèmes de coopération.

13 - Soutenir financièrement l'émergence de réseaux européens (associatifs ou de collectivités) permettant des échanges multinationaux. Intégrer cette dimension au dispositif Cap'euro en l'articulant mieux avec les autres dispositifs portés par la région (Parcours d'Europe et soutien aux jumelages).

14 - Mettre en place un dispositif régional de **valorisation des acquis des expériences européennes** (et internationales)